

Annecy, le 8 novembre 2021

Petite enfance

La Ville réduit ses horaires d'accueil en crèche pour continuer d'accueillir tous les enfants

En réponse au problème de recrutement auquel font face les services Petite Enfance – 66 absents actuellement –, la Ville d'Annecy a fait le choix de réduire les horaires d'accueil des jeunes enfants dans les crèches municipales, pour continuer d'accueillir tous les enfants. En lien avec Christian Bovier, maire-adjoint en charge de l'enfance et de la réussite éducative et Christelle Mermillod-Blardet, conseillère déléguée à la petite enfance, l'ensemble des agents s'adapte quotidiennement pour répondre aux besoins des parents et une campagne de recrutement active a été lancée.

Un manque de personnels dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Depuis quelques mois – suite à la crise sanitaire notamment –, les services Petite Enfance de la Ville d'Annecy sont confrontés à d'importantes difficultés de recrutement. Aujourd'hui, 39 postes sont non pourvus parmi les 24 structures que compte la Ville et on dénombre 66 absents sur l'ensemble du personnel, ne permettant pas au service de fonctionner à effectif complet. Des ajustements horaires ont récemment été adoptés par la Ville pour continuer d'accueillir les quelque 1000 jeunes enfants quotidiennement, tout en respectant les taux d'encadrement obligatoires, en attendant que des recrutements aient lieu.

« Pour pouvoir garantir la qualité de l'accueil, la sécurité et le bien-être des enfants, l'équipe municipale a pris la décision de réduire les horaires d'accueil, plutôt que d'accueillir moins d'enfants. Les enfants inscrits dans les établissements continueront d'être accueillis, mais dans une moindre amplitude horaire. »

Christelle Mermillod-Blardet, conseillère déléguée à la petite enfance

L'accueil des jeunes enfants sur Annecy

La Ville d'Annecy compte aujourd'hui plus de 3000* places d'accueil pour jeunes enfants :

- **1050 places municipales** : 850 en crèche, 150 chez des assistants maternels municipaux et 50 en halte-garderie
- **1800 places auprès des assistants maternels** salariés des parents
- **346 places en structure d'accueil privées** (crèches parentales, d'entreprise, associatives et halte-garderie)

L'encadrement y est assuré des professionnels formés et agréés, au service du bien-être et de l'épanouissement des enfants.

* Chiffres 2020

Ce problème est national mais, en Haute-Savoie, il est amplifié par l'attractivité de l'emploi en Suisse et dans les secteurs privé et associatif, ainsi que par la cherté de la vie. Il pourrait par ailleurs être accentué par l'obligation vaccinale des professionnels de la petite enfance récemment annoncée par le Conseil d'Etat, dont le projet de loi devrait voir le jour le 15 novembre prochain.

« Nous avons conscience des difficultés que ce problème de recrutement crée pour de nombreux parents. La Ville met tout en œuvre pour maintenir des taux d'encadrement conformes aux réglementations en vigueur et permettre un accueil équitable de tous les jeunes enfants. Je tiens par cette occasion à remercier tous les professionnels pour leur implication quotidienne auprès des familles. En parallèle, nous développons une véritable politique de la petite enfance en favorisant l'implantation des Maisons d'Assistants Maternelles, en développant les Relais Petite Enfance ou en encore en soutenant davantage les crèches associatives. »
Christian Bovier, maire-adjoint en charge de l'enfance et de la réussite éducative

La formation des professionnels

Les formations des professionnels de la petite enfance sont dispensées en Haute-Savoie par l'ENCEIS à Annecy, qui forme des éducateurs de jeunes enfants (EJE) et par deux maisons familiales rurales (MFR), qui forment des auxiliaires de puériculture à Thônes et La-Roche-sur-Foron.

Chaque professionnel doit ensuite passer un concours spécialisé pour être titularisé (pour les EJE et les Auxiliaires de puériculture).

Les horaires ajustés seront communiqués dès que possible par les crèches, les heures non réalisées ne seront pas facturées. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés selon l'évolution de la situation.

Des services mobilisés et engagés pour maintenir un accueil de qualité et garantir le bien-être des enfants

Au quotidien, les professionnels de la Petite Enfance s'adaptent et font preuve d'une grande flexibilité pour continuer d'accueillir les enfants et répondre aux demandes des parents :

- Flexibilité dans les horaires de travail et redéploiement en cas d'absence
- Ajustement des plannings de présence à l'échelle de toute l'équipe
- Pas d'accueil d'enfant supplémentaire depuis la rentrée 2021
- Recours aux 10 remplaçants itinérants (10 postes spécifiques)
- Facilitation du recours aux contractuels de longue durée (contrats d'un an dès que possible)

Les parents sont également mis à contribution dans cette gestion collective de l'accueil des jeunes enfants face au manque de personnel. Il est demandé aux familles qui ne travaillent pas de ne pas amener leur enfant à la crèche, dans la mesure du possible. Enfin, des campagnes d'affichage sont organisées dans les crèches en difficulté pour faciliter l'entraide entre les parents.

Une campagne de recrutement active pour répondre aux besoins

La Ville engage une campagne active de recrutement et recherche des professionnels agréés :

- Educateurs Jeunes Enfants
- Auxiliaires de puériculture
- Assistants Petite Enfance
- Agents d'entretien polyvalents

CV et lettres de motivation sont à envoyer à secretaire.petite.enfance@annecy.fr.